

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 02965

Numéro SIREN : 895 115 707

Nom ou dénomination : AASGARD SAINT-PRIEST

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/022743

☐ Bilan

Copie certifiée conforme

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire				
Fonds commercial (1)	57 000		57 000	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	9 464	370	9 093	
Autres immobilisations corporelles	354 474	8 914	345 559	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 207		20 207	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	441 144	9 285	431 860	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	144 110		144 110	
Avances et acomptes versés/com.	1 953		1 953	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	10 433		10 433	
Autres créances	40 689		40 689	363
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 300		6 300	7 500
Charges constatés d'avance (3)	19 663		19 663	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	223 148		223 148	7 863
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	664 292	9 285	655 008	7 863
(1) Dont droit au bail			57 000	
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

☐ Bilan

	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 820	
Résultat de l'exercice	-209 602	-1 820
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-203 922	5 680
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	325 000	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	335 393	63
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	70 986	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 849	2 120
Dettes fiscales et sociales	34 701	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	858 929	2 183
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	655 008	7 863
(1) Dont à plus d'un an (a)	280 461	
(1) Dont à moins d'un an (a)	578 468	2 183
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

☐ Compte de résultat

	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	du 10/12/20 au 31/08/21 9 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	5 249	
Production vendue	768	
Chiffre d'affaires net	6 017	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 771	
Autres produits	65	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 853	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	149 745	
Variation de stock	-144 110	
Achats de matières premières et autres appro.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	85 820	1 817
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 229	
Salaires et Traitements	78 181	
Charges sociales	42 741	
Amortissements et provisions	9 285	
Autres charges	107	3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	219 539	1 820
RESULTAT D'EXPLOITATION	-207 686	-1 820
Quote parts de résultat sur opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépré., prov. et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
Intérêts et charges assimilées	1 916	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 916	
RESULTAT FINANCIER	-1 916	
RESULTAT COURANT avant impôts	-209 602	-1 820
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		

☐ Compte de résultat

	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	du 10/12/20 au 31/08/21 9 mois
Reprises sur prov. et dépré. et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-209 602	-1 820

□ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AASGARD 31 ST PRIEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 655 008 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 209 602 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

☐ Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

☐ Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		57 000		57 000
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE		57 000		57 000
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 464		9 464
- Installations générales, agencements aménagements divers		329 595		329 595
- Matériel de transport		5 262		5 262
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		19 617		19 617
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		363 937		363 937
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		20 207		20 207
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20 207		20 207
ACTIF IMMOBILISE		441 144		441 144

☐ Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	57 000	363 937	20 207	441 144
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	57 000	363 937	20 207	441 144
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
TOTAL FONDS COMMERCIAL	

☐ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		370		370
- Installations générales, agencements aménagements divers		7 960		7 960
- Matériel de transport		202		202
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		752		752
- Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 285		9 285
ACTIF IMMOBILISE		9 285		9 285

☐ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 90 993 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 207		20 207
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 433	10 433	
Autres	40 689	40 689	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 663	19 663	
TOTAL CREANCES	90 993	70 786	20 207
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	2 040
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	2 040

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	750	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	750	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 787 943 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	325 000	44 539	199 299	81 162
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	92 849	92 849		
Dettes fiscales et sociales	34 701	34 701		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	335 393	335 393		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	787 943	507 482	199 299	81 162
Emprunts souscrits en cours d'exercice	325 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice				

☐ Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 248
Associés - intérêts courus	285
Personnel - Dettes provisionnés pou	12 112
Org. Sociaux - Congés Payés et char	4 118
Taxe Apprentissage	65
APCDNA	100
TOTAL CHARGES A PAYER	17 929

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

	Au prix du bilan	Au prix du marché
TOTAL		

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avances	7 616		
Commissions & Charges sociales vend	12 047		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 663		

☐ Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	768		768
Ventes de marchandises	5 249		5 249
Produits des activités annexes			
TOTAL CA	6 017		6 017

AASGARD SAINT-PRIEST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 €
175 route de Grenoble – 69800 Saint-Priest
895 115 707 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 FEVRIER 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

DECISION ADOPTEE

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -209 602 euros en totalité au compte report à nouveau pour le porter à -211 422 €.

Capitaux propres

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de tenir une assemblée générale extraordinaire dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte que s'agissant du deuxième exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Extrait certifié conforme
Le gérant,
Monsieur **Arnaud MONNIER**

